



RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Les enjeux de la COP 23

PLAN

- I) Contexte de 2017 et enjeux de 2018
- II) La COP 23 : enjeux et attentes
- III) Le rôle du RC&D



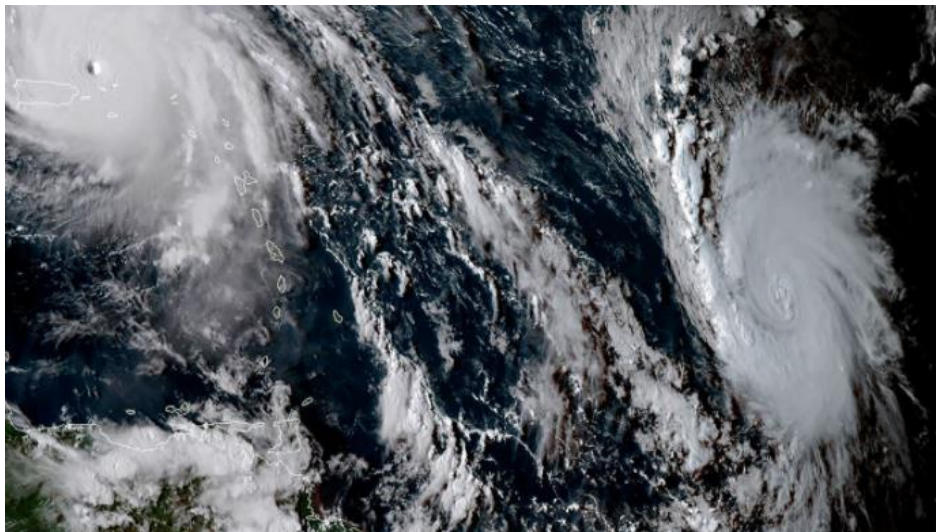


I) Contexte de 2017 et enjeux de 2018

Contexte de 2017

Contexte climatique :

- **Signes négatifs** : catastrophes climatiques extrêmes (ouragans, montée des eaux sécheresses en Afrique, boues rouges, moussons en Asie), réchauffement climatique (record des températures), scepticisme sur la mise en œuvre de l'accord de Paris ...
- **Signes positifs** : énergies renouvelables en hausse, émissions des GES stagnent en 2016



*Les ouragans Maria et José
en septembre 2017*

Contexte de 2017

Contexte politique :

- **Leadership climatique affaibli** : élection Trump, Union européenne divisée, Inde/Chine privilégient une approche économique
- **Des leaders progressistes encore peu audibles** : groupe Afrique, groupe PMA, les petits Etats insulaires, les plus vulnérables (Climate Vulnerable Forum CVF)...
- **Renforcement de l'échelle régionale** : Union africaine, Conférence des chefs d'Etat et des gouvernements africains sur les changements climatiques (CAHOSCC), la Conférence des Ministres africains de l'environnement (AMCEN)

Bilan 2017

Peu d'engagements climatiques nouveaux

- signes climatiques de plus en plus en plus alarmant
- voire recul sur certaines questions : influence US

Mais :

- Maintien de l'engagement : accord de Paris irréversible et non négociable → unité pour dénoncer l'annonce des USA
- Discussions lors de l'intercession de Bonn
- Naissance de nouveaux leadership : Chine/UE ? CVF?

Enjeux 2018

Enjeux 2018 pour la mise en œuvre de l'accord de Paris :

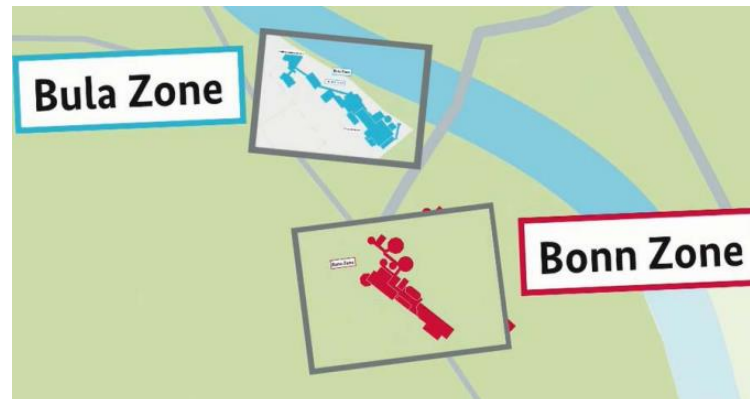
- **Les règles de mise en œuvre** de l'accord de Paris (*implementation guidelines*) → COP 24
- **Le dialogue de Talanoa** → 2018 ----- Bilans Mondiaux → 2023
- **Mise en œuvre et suivi des CDN** dans les pays
- **Mise en œuvre des initiatives** issues de l'accord de Paris (IAER, Initiative adaptation en Afrique)
- Les **financements climatiques** et la coopération internationale Nord/Sud et les liens Sud/Sud
- Rapport du **GIEC sur le 1,5° C** : premières fuites en janvier 2018 → un outils pour renforcer l'action climatique?



II) La COP 23 : enjeux et attentes

Présentation COP 23

- **COP 23/CMP 13/CMA 1.2.** :
 - COP : Conférence des parties de la CCNUCC
 - CMP : Conférence du Protocole de Kyoto
 - CMA Conférence des parties de l'accord de Paris
- **COP technique : 15-16 novembre** : seulement 1 jour et demi de segment de haut niveau = présence des Chefs d'Etats
- A Bonn sous **présidence fidjienne**
- Deux zones :
 - **Bula Zone** : la zone des négociations (délégations officielles)
 - **Bonn Zone** : la zone pour les side events, médias, pavillons des délégations



Les attentes de la COP 23 (1/2)

La **solidarité internationale** : mise en avant des questions de **vulnérabilité** (présidence fidjienne)

Les **financements climatiques**

- Sur les montants : respect des 100 milliards pour 2020
- Sur les priorités à financer : adaptation
- Sur la transparence : mécanismes de comptabilisation et d'affectation

Les **règles de mise en œuvre** :

- Des mécanismes contraignants pour les Etats (reporting, conformité, transparence)

Le **dialogue de facilitation**:

- lancement du processus de révision des ambitions
- une proposition claire de structure : agenda + gouvernance

Les attentes de la COP 23 (2/2)

Initiatives issues de l'accord de Paris (IAER, Initiative Adaptation, Agenda de l'action)

- Gouvernance & Financement

Adaptation et pertes & dommages : présidence fidjienne, des progrès conséquents sur les pertes & dommages.

- le financement des pertes & dommages et adaptation adaptation : transparence, reporting financier ...

Agriculture et sécurité alimentaire:

- un programme de travail agriculture et sécurité alimentaire
- Suivi des questions de lulucf (utilisation des terres et affectation)

Genre et droits humains:

- le Plan Action genre, avec des financements et un mandat clair
- la Plateforme dédiée au partage des savoirs traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales pour l'adaptation et l'atténuation



III) Le rôle et la position du RC&D

Le RC&D lors de la COP 23

En amont de la COP 23 :

- **Note de position** des ONG membres du RC&D
- Impression et diffusion de **la Publication annuelle du RC&D** sur le rôle des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'accord de Paris
- Préparation de **6 membres du RC&D** à la COP 23
- Réalisation d'un **Dossier de presse**



ACTEURS NON-ÉTATIQUES
VERS UN RÔLE MOTEUR
DANS LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ACCORD DE PARIS

Lors de la COP 23 :

- **Réunion stratégique** du RC&D
- Organisation de **side event**
- **Réunions quotidiennes** des membres du RC&D
- Diffusion auprès des membres du réseau des **informations** sur la COP 23

Les recommandations du RC&D pour la COP 23 - 1/5

Renforcer l'inclusion des acteurs non-étatiques :

- Veiller à ce que les règles de mise en œuvre de l'accord de Paris aient des mécanismes d'inclusion des acteurs non-étatiques, et reconnaissent l'importance de leur participation via l'inscription de règles contraignantes pour les questions de reporting, de transparence et de conformité des États ;
- Permettre l'accès aux informations sur les programmes de travail, les agendas des négociations et l'état d'avancement des négociations ;
- Assurer la participation des acteurs non-étatiques en amont et lors du dialogue de Talanoa de 2018, et tout au long des différents bilans mondiaux, et ce à toutes les échelles ;
- Garantir des mécanismes inclusifs de gouvernance dans les initiatives issues de l'accord de Paris pour les acteurs non-étatiques, et notamment pour l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables et l'Initiative africaine pour l'adaptation.

Les recommandations du RC&D pour la COP 23 - 2/5

Relever les ambitions climatiques des Etats Parties et leur cohérence avant 2020

- Lancer dès la fin de la COP 23 le dialogue de Talanoa prévu en 2018 via des mécanismes de concertation des actions portées aux échelles régionales et locales, en utilisant les informations fournies par le rapport du GIEC ;
- Réaffirmer l'importance cruciale de la hausse des ambitions climatiques des Etats dès 2018, afin que les populations les plus vulnérables puissent faire face aux changements climatiques ;
- Renforcer le dialogue entre les différents processus de la CCNUCC mais aussi avec les programmes de développement, afin de favoriser une mise en œuvre efficiente de l'accord de Paris ;

Les recommandations du RC&D pour la COP 23 – 3/5



COP 23 : NOTE DE POSITION DU RC&D POUR UN RÉGIME CLIMATIQUE INCLUSIF, AMBITIEUX ET SOLIDAIRE

Entré en vigueur le 4 Novembre 2016 avec la ratification par 142 Etats Parties émettant près de 86% des gaz à effet de serre (GES), l'accord de Paris demeure une victoire symbolique qu'il faut désormais consolider afin de parvenir à limiter les émissions de GES et stabiliser la température globale à 2°C voire 1,5°C. L'urgence d'une mise en œuvre équilibrée de l'accord de Paris doit être une priorité des dirigeants, alors que les changements climatiques menacent directement le mode de tous les pays, et sont un obstacle au développement des pays les plus vulnérables notamment en Afrique et pour les

petits Etats insulaires. La multiplication des événements climatiques extrêmes - comme l'illustrent la hausse de l'intensité et de la fréquence des ouragans et les records de température enregistrés en 2017 -, la progression de la sécheresse dans le monde et les appels de plus en plus alarmistes des scientifiques sur le climat, sont autant de signaux nécessitant une réponse politique ambitieuse. Afin de réaliser équitablenent l'accord de Paris, il est nécessaire de réduire drastiquement les émissions de GES au plus vite et de favoriser l'adaptation des populations les plus pauvres.



- Définir dès à présent les bilans mondiaux comme un moment permettant d'établir clairement les situations des Etats en identifiant leur position actuelle vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif à atteindre et les moyens pour y parvenir, collectivement et individuellement ;
- Soutenir les pays les plus vulnérables dans la mise en œuvre de leurs CDN en inscrivant dans les règles de mise en œuvre des mécanismes de renforcement des capacités et de transfert financier et de technologies des pays les plus développés vers les pays en développement.

Les recommandations du RC&D pour la COP 23 – 4/5

Faire de l'adaptation et des pertes et dommages une priorité

- Améliorer le plan d'action du Mécanisme international de Varsovie (WIM) à travers une décision de la COP ou une révision du plan d'action, notamment pour mieux identifier les sources de financements
- Assurer que la lutte contre les changements climatiques permette des avancées dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, notamment en clarifiant les normes concernant l'utilisation des terres via des règles de transparence et de comptabilisation, en luttant contre les fausses solutions et en renforçant les agricultures familiales et traditionnelles
- Mettre en œuvre le Plan d'Action Genre avec des financements dédiés et des mandats clairement identifiés
- Mettre en œuvre la Plateforme dédiée au partage des savoirs traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales pour l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques.

Les recommandations du RC&D pour la COP 23 – 5/5

Accroître les financements climat et faciliter leur accès

- Développer des méthodes de comptabilisation transparentes et communes en précisant la nature des financements alloués, pour obtenir plus d'informations sur la qualité des fonds mobilisés, pour éviter les double-comptages et garantir le montant des financements publics sous forme de dons ;
- Mettre en place un objectif chiffré pour le financement de l'adaptation d'ici à 2020, dans l'optique d'atteindre un équilibre entre adaptation et atténuation ;
- Faciliter l'accès aux financements climatiques pour les pays les plus affectés, tout en favorisant les financements publics afin d'éviter les conflits d'intérêt entre le secteur privé et les mesures d'adaptation/d'atténuation ;
- Veiller à valoriser les énergies renouvelables sur le continent africain en reconnaissant leur importance dans les décisions de la COP 23, notamment dans les directives sur les mécanismes financiers et technologiques.



**Merci de votre aimable
attention !**

www.climatdeveloppement.org